

Réseau de Recherche en Cancérologie de Lorraine

Prix de la Recherche Clinique en Cancérologie 2018

*Merci de lire attentivement l'ensemble du document et du règlement
sur les modalités d'attribution*

*du Prix de la Recherche Clinique en Cancérologie 2018
avant d'envoyer votre projet par dossier électronique à
rechclin-innov@chru-nancy.fr*

et

prix-recherche-clinique-cancerologie@nancy.unicancer.fr

LANCEMENT : JUILLET 2018

CLOTURE : LUNDI 15 OCTOBRE 2018-23H59

SELECTION : DECEMBRE 2018- JANVIER 2019

Contacts

CHRU de Nancy : 03 83 15 52 85 - rechclin-innov@chru-nancy.fr

Institut de Cancérologie de Lorraine : 03 83 59 84 87 - prix-recherche-clinique-cancerologie@nancy.unicancer.fr

Réseau de Recherche en Cancérologie de Lorraine

1 - CONTEXTE

Dans le cadre du développement et de la structuration de la recherche clinique lorraine en cancérologie et sous l'impulsion du Réseau de Recherche en Cancérologie de Lorraine et du Pôle Régional de Cancérologie, le CHRU de Nancy et l'Institut de Cancérologie de Lorraine s'engagent et associent des équipes de recherche des deux établissements. L'appel à projets, intitulé "**Prix de la Recherche Clinique en Cancérologie**", qui a été créé en 2016, est renouvelé en 2018, toujours pour le financement d'un projet de recherche de cancérologie associant le CHRU et l'Institut de Cancérologie de Lorraine. Ce projet devra être porté cette année par le CHRU de Nancy (établissement promoteur).

2 - FONCTIONNEMENT

a. Principes généraux

- Un seul projet financé chaque année
- Le promoteur sera alternativement l'Institut de Cancérologie de Lorraine et le CHRU de Nancy.
- 20 000 € de budget maximal fixé par établissement (soit 40 000 € en global pour le projet).

Autres précisions :

- les charges relevant d'un établissement ne peuvent pas être imputées sur le budget demandé à l'autre établissement
- le financement complémentaire doit être inférieur à 20 000 €.

b. Sélection

Les projets soumis seront évalués par les structures de recherche du CHRU de Nancy (Conseil Scientifique de la DRCl) et par le Comité Scientifique Interne (CSI) de l'ICL sur la base de la concertation.

3 - CRITERES DE RECEVABILITE

- Le projet implique, en importances approximativement équivalentes, des équipes et des investigateurs issus du CHRU et de l'ICL. La participation de chercheurs titulaires issus des EPST de Lorraine est possible et serait même appréciée. Le projet doit montrer une synergie de travail et une complémentarité entre les équipes des 2 établissements.
- Le projet doit être exclusivement bicentrique ICL – CHRU de Nancy.
- L'Investigateur principal, praticien ou assistant chef de clinique, montre un intérêt pour la recherche.
- L'Investigateur principal doit être formé aux Bonnes Pratiques Cliniques (attestation de formation datant de moins 3 ans au moment du dépôt).
- Le projet de recherche doit relever de la catégorie « Recherche Impliquant la Personne Humaine de Catégorie 1 ou 2 », au sens de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique.

Contacts

CHRU de Nancy : 03 83 15 52 85 - rechclin-innov@chru-nancy.fr

Institut de Cancérologie de Lorraine : 03 83 59 84 87 - prix-recherche-clinique-cancerologie@nancy.unicancer.fr

Réseau de Recherche en Cancérologie de Lorraine

- Les documents spécialement formatés pour la rédaction des projets complets et des grilles financières de cet appel à projets sont les seuls autorisés.
- Un méthodologiste reconnu doit être impliqué dans l'élaboration du protocole.
- Le budget argumenté :
 - correspond à la réalisation pratique de l'étude en couvrant les dépenses de fonctionnement (sauf frais de congrès et de reprographie)
 - peut, en partie, permettre la rémunération de personnels nécessaires à l'étude, à l'exception des stagiaires, ou autres étudiants.
 - ne couvre pas le financement d'achat de matériel.
 - ne couvre pas certaines dépenses de type achat de médicaments à l'étude, indemnités et remboursements patients, hospitalisation (cf. grille budgétaire) qui doivent provenir d'une autre source de financement.

3 - CRITERES D'EXCLUSION

- Les **demandes de compléments financiers** des études déjà promues
- Les investigateurs lauréats de l'appel à projets de l'année précédente, ou d'un appel à projet interne du CHRU et/ou de l'ICL l'année précédente, ou ayant un projet financé par l'un de ces appels à projets internes et non encore clôturé.
- Tout **document reçu après les dates butoirs**.
- Tout document adressé à une autre adresse que celles indiquées.

4 – CONTENU DES DOSSIERS

Les dossiers complets sous format électronique doivent être soumis au plus tard le **lundi 15 octobre 2018- 23h59** et doivent comprendre :

- Le protocole de recherche selon la trame type
- L'annexe financière selon la grille type
- Le visa méthodologique selon le modèle type
- L'attestation de formation aux Bonnes Pratiques Cliniques (BPC).

5 – EVALUATION ET EXPERTISE

Les projets seront évalués sur

- leur intérêt médical et scientifique
- leur aspect innovant

Contacts

CHRU de Nancy : 03 83 15 52 85 - rechclin-innov@chru-nancy.fr

Institut de Cancérologie de Lorraine : 03 83 59 84 87 - prix-recherche-clinique-cancerologie@nancy.unicancer.fr

Réseau de Recherche en Cancérologie de Lorraine

- leur lisibilité
- la justesse de leur appréciation des moyens nécessaires et du chiffrage
- et la qualité de la méthodologie.

Avant la rédaction définitive du projet, les investigateurs sont invités à contacter les Référents recherche du pôle du CHRU impliqué et les structures d'aide à la recherche (Pôle S2R pour le CHRU et Cellule de Promotion des Essais Cliniques (CPEC) pour l'ICL) pour toutes questions de méthodologie, ainsi que la DRI du CHRU de Nancy ou la CPEC de l'ICL pour tout aspect réglementaire, financier et logistique.

Chaque projet fera l'objet de deux expertises externes indépendantes aux deux établissements. L'investigateur principal pourra écarter, a priori, lors du dépôt de son projet, des noms d'expert(s) lui semblant trop marqués de conflits d'intérêt.

Une commission de sélection conjointe aux 2 établissements se réunira en décembre 2018/janvier 2019 pour l'attribution du Prix.

6 – SUIVI DES PROJETS FINANCES

Le promoteur et/ou gestionnaire du protocole (DRI pour le CHRU et CPEC pour l'ICL), procédera à l'évaluation régulière de l'état d'avancement des projets financés par le biais du monitoring et des rapports d'activité. A ce titre, il engage les coordonnateurs des projets à faciliter le travail des ARC, moniteurs de la Direction de la Recherche et de l'Innovation ou chef de projet de la CPEC, à lui transmettre dans les délais, tous les éléments nécessaires à cette évaluation. Le Conseil Scientifique de la DRCI, la Direction de la Recherche et de DRI du CHRU et le CSI de l'ICL se réservent le droit, en cas de non-respect de ces dispositions, d'interrompre le déroulement de l'étude ainsi que la procédure d'attribution des fonds.

Contacts

CHRU de Nancy : 03 83 15 52 85 - rechclin-innov@chru-nancy.fr

Institut de Cancérologie de Lorraine : 03 83 59 84 87 - prix-recherche-clinique-cancerologie@nancy.unicancer.fr